ÉLEVAGES INTENSIFS ET ENVIRONNEMENT

par Marc **Dufumier**(*)

Durant les premières années de la Politique agricole commune (PAC), les mécanismes de soutien différencié par des prix rémunérateurs, incitatifs et stables, se sont révélés d'une très grande efficacité, puisqu'on a assisté à l'augmentation très rapide des productions pour lesquelles il a été mis en place des organisations communes de marchés. Dès la fin des années 1970, l'Europe, pourtant déjà élargie à trois nouveaux membres[1], est devenue excédentaire en ces produits : céréales, sucre, lait et (dans une moindre mesure) viandes. Tant et si bien qu'il fallut très vite envisager le stockage et la conservation de ces productions excédentaires, puis organiser leur exportation (bradage) aux prix internationaux, moyennant le recours aux mécanismes des « restitutions ». Mais les agriculteurs n'ont pas été incités à produire les productions pour lesquelles l'Europe n'a guère pu mettre en place des mesures de protection aux frontières. Ainsi l'Europe a-t-elle considérablement réduit sa production de légumineuses fourragères (trèfle, luzerne, sainfoin, etc.) et de protéagineux (pois, fève, soja, haricot, lentilles, etc.) pour son alimentation animale et humaine, bien que celles-ci présentent l'avantage de permettre la synthèse de protéines à partir de l'azote de l'air par des voies biologiques (fixation symbiotiques). La France en est donc devenue largement importatrice (3,9 millions de tonnes de tourteau de soja et 2,8 millions de tonnes de graines de protéagineux).

De façon à rester compétitifs au sein du marché commun agricole, les agriculteurs européens ont été amenés à s'équiper toujours davantage en nouveaux matériels et bâtiments, quitte à s'endetter lourdement et à spécialiser exagérément leurs systèmes de production agricole. De façon à amortir au plus vite les énormes immobilisations de capital fixe réalisées dans la construction d'infrastructures et l'achat de matériels très coûteux, les agriculteurs les plus aisés ont été en effet incités à orienter exclusivement leurs systèmes de culture et d'élevage vers les seules productions pour lesquelles ces investissements avaient été consentis. D'où la mise en place d'itinéraires techniques standards pratiqués à grande échelle dans des conditions de plus en plus homogènes, la disparition progressive des systèmes fondés sur la polyculture-élevage, et un « divorce » croissant entre les cycles du carbone et de l'azote : moindre production de fumier, diminution des taux d'humus dans les sols, pollution des nappes par les nitrates, etc..

La caricature de cette situation est la multiplication des élevages porcins et avicoles dits « hors-sols », dans lesquels les animaux restent confinés dans des locaux de taille réduite. La concentration de tels élevages en Bretagne et les épandages de grandes quantités de lisier qui en résultent expliquent très largement pourquoi les nappes phréatiques présentent dans cette région des taux de nitrates bien supérieurs à la teneur maximale autorisée (50 milligrammes par litre) ; du fait de leur

(*)Professeur d'agriculture comparée et développement agricole à AgroParisTech,
Auteurs des ouvrages :
Les politiques agraires. Collection que-sais je ? Presses universitaires de France ; Paris 1986
Les projets de développement agricole. Éditions Karthala ; Paris 1996.
Agricultures et paysanneries des tiers-mondes. Editions Karthala ; Paris 2004.

[1] Royaume Uni, Irlande, Danemark

excès en phosphore, les rivières bretonnes sont colonisées par des algues bleues et certaines baies engluées d'algues vertes. De leur côté, les producteurs céréaliers du Bassin parisien ne disposent plus aujourd'hui de troupeaux et n'intégrent plus de légumineuses dans leurs rotations et assolement. Les pailles de céréales ne servent plus de litières et brûlent parfois à même les champs. Privés de tout azote organique, les céréaliculteurs épandent des engrais azotés de synthèse (urée et ammonitrates dont la production est coûteuse en énergie fossile : gaz naturel importés de Russie ou de Norvège), au risque de contribuer eux aussi à la pollution des nappes souterraines. Privés d'humus, les sols perdent leur stabilité structurale et deviennent plus sensibles à l'érosion.
En France, l'alignement progressif des prix agricoles européens sur les cours internationaux et l'attribution d'aides directes plus ou moins découplées ne semblent pas encore avoir fondamentalement inversé cette tendance à la spécialisation des exploitations et des agricultures régionales. D'abord subventionnée par l'État, la « mise aux normes » des installations d'élevage est rapidement devenue à la charge des exploitants, avec pour conséquence d'accélérer le départ des éleveurs les moins compétitifs et la concentration des exploitations agricoles.
Mais en résistance à la démarche uniformisatrice et homogénéisante qui a très largement prévalu jusqu'à présent, certains agriculteurs sont parvenus à maintenir ou mettre en place des systèmes de production agricole diversifiés associant étroitement agriculture et élevage et parvenant à fournir des produits fermiers, biologiques et de terroirs, tout en favorisant le recyclage des matières organiques au sein même des exploitations, le stockage du carbone dans les sols, une couverture végétale maximale des terrains, le maintien de prairies permanentes enrichies en légumineuses, la transformation locale des produits et des économies substantielles en eau et carburants. Ces systèmes font souvent preuve d'une grande efficacité en matière de rendement calorique et protéique à l'hectare, tout en favorisant le recyclage local des effluents d'élevage.
Une association plus étroite de l'agriculture et de l'élevage peut aboutir à de plus grandes proximités et de plus fortes interactions dans la gestion des cycles de l'eau, du carbone, de l'azote et des autres éléments minéraux (phosphore, potassium, calcium, etc.). L'idée est de diminuer les coûts de transport des matières organiques et favoriser le recyclage de la biomasse en rapprochant, autant que faire se peut, les hydrates de carbone produits par la photosynthèse et l'azote ayant fait l'objet d'une fixation symbiotique : utilisation des résidus de cultures pour l'affouragement ou la litière des animaux domestiques, fabrication de fumier et de compost, épandage d'engrais organiques sur les sols, etc. Le recours préférentiel à la fumure organique ne vise alors pas seulement à restituer à la terre un maximum d'éléments minéraux mais peut aussi avoir pour objectif d'y réactiver la vie microbienne (bactéries, micorhizes, etc.), d'y maintenir un taux d'humus suffisant pour la rétention provisoire de l'eau et des cations échangeables et de garantir aux terrains une stabilité structurale leur permettant de résister aux agents d'érosion. La présence dans les rotations de légumineuses fourragères (trèfle, luzerne, vesce, féverole, etc.) ou alimentaires (haricots, lentilles, fèves, pois chiche, etc.) favorise la fixation biologique de l'azote de l'air par le truchement des bactéries *Rhizobium* qui vivent en symbiose avec leurs racines. Cette fixation doit non seulement permettre de produire au moindre coût les protéines végétales destinées à l'alimentation animale ou humaine mais peut aussi contribuer à la fertilisation azotée des sols pour les cultures qui succèdent aux légumineuses au sein des rotations.
Mais ces formes d'agricultures, de caractère artisanal, sont néanmoins plus exigeantes en travail (ce qui n'est pas un mal en soi à une époque où il convient de lutter contre le chômage) et ne pourront donc être développées davantage que si les producteurs bénéficient de prix suffisamment rémunérateurs et incitatifs, quitte à remettre en cause les accords de Blair House de 1992 sur les protéagineux et mettre en place des procédures de certification, labellisation et indication géographique protégée (appellation d'origine contrôlée), avec la participation conjointe des transformateurs, commerçants, consommateurs et associations de protection de l'environnement.